



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 67874

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur le mémorial des guerres en Indochine de la commune de Fréjus. Ce haut lieu de la mémoire de notre Nation pourrait être aujourd'hui menacé par des décisions d'urbanisme. En effet, la commune serait en train de vendre le parc de stationnement mitoyen à la nécropole et au jardin du Souvenir à un promoteur afin d'y édifier un ensemble immobilier. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la vente d'un terrain mitoyen à un monument national, lieu symbolique de recueillement du souvenir, de solennité et de respect dans lequel est inhumé un grand nombre de combattants et de civils ayant donné leur vie pour la France.

Texte de la réponse

Le mémorial des guerres en Indochine, haut lieu de la mémoire nationale du ministère de la défense, implanté sur le territoire de la commune de Fréjus (Var) et inauguré en 1993, abrite un cimetière militaire national et une nécropole civile. Ce sont ainsi plus de 20 400 corps de militaires « Morts pour la France » entre 1940 et 1945 dans les combats contre le Japon et la Thaïlande dans le cadre de la Seconde Guerre mondiale et, majoritairement, entre 1946 et 1954, au cours de la guerre d'Indochine, de même que plus de 3 600 corps de civils qui étaient enterrés à côté des militaires dans les cimetières indochinois, qui ont été inhumés sur le site. L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations quant au projet de vente, par la municipalité de Fréjus, du terrain jouxtant le mémorial des guerres en Indochine, en vue d'y faire construire un ensemble de logements. Très attaché à la nécessité de sauvegarder l'environnement du mémorial, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, dans le respect des compétences de la commune de Fréjus, suit le dossier avec une attention toute particulière. Il est notamment favorable à toute initiative permettant localement un dialogue serein entre les parties en présence.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Audibert Troin](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67874

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9182

Réponse publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 718